

LES TITRES POUR LE MÉTIER DE

Chauffeur-Livreur

1. Le métier préparé
2. La présentation du titre
3. La formation
4. La délivrance du titre
5. Qui contacter

CONDUCTEUR(TRICE) LIVREUR(EUSE) SUR VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER •**Titre professionnel du ministère du Travail - DGEFP**

- Arrêté du 30 octobre 2012 (JO du 20 novembre 2012)
- Titre de niveau V ayant, comme tous les titres du ministère chargé de l'Emploi, une valeur nationale et interprofessionnelle
- Codes ROME : N4105 – Conduite et livraison par tournées sur courte distance
N4104 – Courses et livraison express

1. LE MÉTIER PRÉPARÉ**CONDUCTEUR(TRICE) LIVREUR(EUSE) SUR VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER •****Titre professionnel du ministère du Travail - DGEFP****Descriptif de l'emploi**

Le (la) conducteur(trice) conduit des véhicules utilitaires légers (VUL) de moins de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge (PTAC) ou de masse en charge maximale admissible (MMA) ou des véhicules porteurs de faibles tonnages afin d'effectuer des opérations de transport ponctuelles ou régulières de marchandises. Il (elle) conduit généralement le même véhicule dans un faible rayon d'action avec un retour quotidien au lieu de stationnement du véhicule.

Avec les outils mis à sa disposition tels que les appareils d'enregistrement électroniques, il (elle) garantit la traçabilité des envois et veille au respect des délais attendus par le client et à la qualité du service. Il (elle) :

- adapte les organisations prédéfinies en fonction des livraisons et enlèvements à effectuer, des conditions de circulation et des contraintes extérieures ;
- exerce une activité fortement encadrée et bénéficie d'une autonomie restreinte. Le suivi de cette activité est contrôlé par différents moyens souvent informatisés. On lui demande de faire preuve d'initiative dans certaines situations, notamment quand il s'agit d'adapter son parcours aux contraintes ou de promouvoir les services de l'entreprise ;

- applique, dans les limites de sa responsabilité et de l'autonomie dont il (elle) dispose, les consignes reçues du service exploitation et lui rend compte de son activité. En cas d'accident ou d'infraction de son fait, sa responsabilité civile ou pénale peut être engagée. Sa responsabilité professionnelle se limite au respect des consignes et des procédures ;

- adopte, en tant que représentant de l'entreprise, une posture commerciale vis-à-vis des clients auprès desquels il (elle) reçoit l'émergence matérialisant la réalisation de l'opération de livraison ou d'enlèvement.

Le (la) conducteur(trice)-livreur(euse) a aussi pour interlocuteur des agents chargés du contrôle routier ou douanier.

La notion de relation commerciale s'exprime également avec les autres usagers de la route. Il (elle) :

- suit les consignes du service exploitation et lui restitue les informations et documents ;
- fréquente ponctuellement les collègues conducteurs ou collaborateurs de l'entreprise tels que les agents de quai ou préparateurs de commande lors des moments qu'il (elle) passe dans l'entreprise.



1. LE MÉTIER PRÉPARÉ [SUITE]

CONDUCTEUR(TRICE) LIVREUR(EUSE) SUR VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER • Titre professionnel du ministère du Travail - DGEFP

Descriptif de l'emploi

Son métier s'exerce pour la partie conduite sur le domaine public, de jour comme de nuit, dans des conditions météorologiques parfois difficiles.

Les conditions d'exercice du métier varient en fonction de la taille de l'entreprise. Elles sont d'autant plus normées que la taille de l'entreprise est importante. Le contexte d'exercice du métier, notamment en ville, peut être facteur de stress.

L'exercice de l'emploi requiert une bonne condition physique ainsi qu'une présentation personnelle correcte.

Selon l'entreprise qui l'emploie et la nature des marchandises transportées ou des prestations effectuées, le (la) conducteur(trice)-livreur(euse) peut être soumis(e) au port d'une tenue spécifique ainsi qu'au port d'équipement de protection individuelle.

EN SAVOIR PLUS ?
Consultez la fiche métier
« **Chauffeur(euse)
livreur(euse) en
commerces de gros** » ↓
dans la cartographie
des métiers des
Commerces de gros.

Pro
RH

2. LA PRÉSENTATION DU TITRE

Composition

Titre composé d'un seul Certificat de Compétence Professionnelle (CCP) :
Réaliser en sécurité des livraisons régulières ou à la demande avec un véhicule utilitaire léger.

Niveau indicatif d'entrée

Niveau classe de 5^e ou équivalent.
Permis de conduire B (véhicules légers) indispensable.

Aptitudes professionnelles

Bonne coordination motrice, bonne vision et audition, absence d'antécédents cardiaques ou épileptiques, autonomie, aptitudes relationnelles, comportement compatible avec une démarche sécurité.

EN SAVOIR PLUS ?
Téléchargez la fiche
du **Répertoire national
des certifications
professionnelles
(RNCP)** ↓
correspondante sur
www.rncp.cncp.gouv.fr

Obtention du titre

- 1) Après un parcours de formation.
- 2) Par la VAE, dans le cadre légal et réglementaire

3. LA FORMATION

Contenu

La formation se compose du module qualifiant « Réaliser en sécurité des livraisons régulières ou à la demande avec un véhicule utilitaire léger », complété par une période en entreprise.

Session de validation

Une semaine.

Durée

Modulable de 2 mois et demi environ (385 heures).



4. LA DÉLIVRANCE DU TITRE

CONDUCTEUR(TRICE) LIVREUR(EUSE) SUR VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER

Modalités d'évaluation et de certification

Après un parcours complet de formation / par VAE

Évaluation réalisée par un jury sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée,
- un dossier de synthèse constitué par le candidat attestant d'une pratique professionnelle,
- les résultats, pour les candidats ayant suivi un parcours complet de formation, des évaluations passées en cours de formation,
- un entretien final du candidat avec le jury.

LE NOMBRE DE TITRES
DÉLIVRÉS

• 2012 : 173

5. QUI CONTACTER

Au niveau national

L'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) :
13 Place du Général de Gaulle
93108 MONTREUIL CEDEX
www.afpa.fr

Au niveau régional

La DIRECCTE - Coordonnées disponibles sur www.travail-emploi.gouv.fr

Les centres de formation AFPA :

- Auvergne (Saint-Germain Laprade)
- Champagne-Ardenne (Rehethel)
- Franche-Comté (Lons le Saunier)
- Île-de-France (Ris Orangis / Croissy-Beaubourg)
- Nord-Pas-de-Calais (Villeneuve d'Ascq)
- Provence-Alpes-Côte d'Azur (Nice)

Les centres de formation agréés par le ministère

(source : DGEFP - mai 2013)

- **Aquitaine** : AFT-IFTIM Bayonne (www.aft-iftim.com)
- **Auvergne** : AFT-IFTIM Cournon (www.aft-iftim.com)
- **Île-de-France** : CFA TLV Croissy-Beaubourg (www.cfatlv.com)
- **Nord-Pas-de-Calais** : PROMOTRANS Villeneuve d'Ascq (www.promotrans.fr)
- **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : AFT-IFTIM Nice MIN (www.aft-iftim.com)

EN SAVOIR PLUS ?

Vérifiez la liste complète des centres de formation AFPA qui dispensent cette formation : www.afpa.fr / Formations / Rechercher les offres de formation et VAE/ **Mot-clé : Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger.**



COMMERCE DE GROS
ET INTERNATIONAL

SIMPLIFIER LA FORMATION
FACILITER L'EMPLOI

